



RELEVÉ DE LA DÉCISION N° 2026 04 02
Prise par le Bureau de la Communauté d'Agglomération
Lors de sa réunion du 18 juin 2026
(en application de la délibération du Conseil Communautaire
en date du 9 avril 2026 portant délégation de compétence au Bureau)

L'an deux mille vingt-six, le 18 juin, le Bureau du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 11 juin, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération, à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Présents : François BLANCHET, Yann THOMAS, Kathia VIEL, Thierry BIRON, Nathalie PONCET, Philippe MOREAU, Maryse AUGUIN, Hervé BESSONNET, Laëtitia MARECHAL, Walter SCHOEPPER, Thierry FAVREAU, Jean-François BIRON, Laurent DURANTEAU.

Excusée : Isabelle DURANTEAU.

Reconduction des séances d'initiation au golf pour les élèves des écoles primaires, le collège public Garcie Ferrande et le collège privé Saint Gilles

Afin de poursuivre une opération menée depuis plusieurs années par le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, auprès des élèves des écoles primaires et des collèges, il est proposé de reconduire la mise en place des cours de découverte du golf.

Pour la rentrée scolaire 2026-2027, sur la base des effectifs transmis par les établissements scolaires, une estimation a été faite pour la prise en charge du transport des élèves et l'intervention d'un éducateur professionnel pour les séances d'initiation au golf.

	PRIMAIRES	COLLEGE PUBLIC GARCIE FERANDE	COLLEGE PRIVE SAINT GILLES	TOTAL
Nombre de séances max et coût	78 5 187,00 €	48 3 192,00 €	10 665,00 €	136 9 044,00 €
Transport	8 299,50 €	4 335,94 €	914,43 €	13 549,87 €
TOTAL GENERAL	13 486,50 €	7 527,94 €	1 579,43 €	22 593,87 €

Le Bureau Communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-10 et L. 5216-1 et suivants,
Vu la délibération n° 2026-03-08 du 9 avril 2026 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et au Président,
Vu le BP 2026,
Vu le rapport,
Considérant la politique des sports poursuivie par la Communauté d'Agglomération,
Considérant que le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération est propriétaire du Golf du Pays de Saint Gilles, dont il a délégué la gestion par affermage,
Considérant l'intérêt de développer l'initiation au golf des élèves des écoles primaires et des collèges de Saint Gilles Croix de Vie,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 24/06/2026

Reçu en préfecture le 24/06/2026

Publié le 25 JUIN 2026

ID : 085-200023778-20260618-DCB2026_04_02-DE

DECIDE :

Article 1 : d'approuver la reconduction de l'organisation des séances d'initiation au golf pour les élèves des écoles primaires et des collèges de Saint Gilles Croix de Vie pour l'année scolaire 2026-2027, pour un montant annuel de 22 593,87 € comprenant la participation aux séances et au transport des élèves ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à prendre tout acte en exécution de la présente décision.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 24 JUIN 2026
- de la publication sur le site www.pays-saint-gilles-croix-de-vie.fr le : 25 JUIN 2026

Givrand, le 23 juin 2026

Le Président,

François BLANCHET



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.